



## **Le Projet Educatif du CGCV : l'Enfant au cœur de nos préoccupations**

### **Enfants/Jeunes – Equipes pédagogique et technique – Parents/Familles**

L'élaboration d'un **projet éducatif demeure obligatoire pour les accueils collectifs de mineurs** (loi du 17/07/2001). Il est établi par l'organisateur de ces accueils (ou colos), soit le CGCV, et traduit notre engagement éducatif, nos valeurs, nos priorités et nos orientations.

Il s'adresse aux :

- . **Services de l'Etat**, notamment le Service Départemental à l'Engagement, à la Jeunesse et aux Sports (SDJES 92) – contrôle des séjours déclarés à cette entité de tutelle.
- . **Directeurs de séjours et à leurs équipes d'encadrement et technique** : c'est à partir du projet éducatif du CGCV et en lien avec celui-ci que les directeurs de séjours vont construire le projet pédagogique de leurs accueils (ce dernier doit donc épouser les orientations du projet éducatif – les personnels d'encadrement élaboreront leurs projets d'animation en lien avec le projet pédagogique).
- . **Parents, familles ou tuteurs légaux** : il permet à ce public de connaître les valeurs, les objectifs et les priorités du CGCV, et de s'assurer que celles-ci sont bien en adéquation avec leurs attentes et leurs propres valeurs éducatives. Le projet éducatif constitue donc une garantie forte pour les parents.

THEMATIQUES	DECLINAISON
<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV) ou « C'est Génial Comme Vacances » – personne morale</li> <li>. <b>Association loi 1901 d'éducation populaire et nouvelle à but non lucratif</b>, créée en 1947, sous la référence des Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, des Transports, de la Ville, du Logement, de la Transition énergétique, de la Mer (convention pluriannuelle d'objectifs contractée avec ce pôle ministériel)</li> <li>. Adhérent de la Jeunesse au Plein Air (La JPA) et de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)</li> <li>. Opérateur social disposant de l'agrément national VACAF et des chèques-vacances (ANCV)</li> <li>. Signataire de la charte de déontologie pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou souffrant de maladies chroniques</li> </ul>
<b>activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Créateur et organisateur d'accueils collectifs de mineurs (ACM)</b> : colonies, centres, camps de vacances et itinérants, séjours linguistiques en France et à l'étranger – <u>le CGCV construit ses séjours de A à Z</u> (maîtrise du contenu et traçabilité)</li> <li>. Gestionnaire de centres de vacances (patrimoine immobilier social et éducatif)</li> <li>. Administrateur de prestations sociales et éducatives pour l'action sociale ministérielle et interministérielle</li> <li>. Concepteur et organisateur de voyages scolaires éducatifs : classes de découvertes, classes de mer, voyages scolaires, etc.)</li> </ul>

	<p>. <b>Education</b> : les colonies de vacances participent à l'éducation des enfants et des jeunes, et constituent le 3<sup>ème</sup> espace éducatif après la famille et l'école au titre de la complémentarité éducative (apprendre autrement)</p> <p>. <b>Social</b> : l'accessibilité sociale et solidaire demeure notre priorité afin de garantir le droit fondamental aux vacances collectives pour tous et l'accès aux prestations du CGCV</p> <p>. <b>Santé</b> : les accueils de mineurs favorisent la santé morale et physique des enfants et jeunes accueillis</p> <p>. <b>Citoyenneté</b> : nos séjours de vacances collectives permettent la construction de la citoyenneté</p> <p>. <b>Ecologie</b> : les transitions écologique et énergétique sont au cœur des préoccupations de nos colonies de vacances</p>
	<p><b>Nos principales valeurs :</b>      Accessibilité – Amitié – Citoyenneté – Convivialité – Diversité – Education – Egalité – Entraide – Humanisme – Inclusion – Laïcité – Mixité – Partage – Respect des différences – Solidarité – Tolérance – Vivre et faire ensemble</p>
	<p><b>La sécurité et la protection de l'enfant ou du jeune sont LA PRIORITE</b> permanente et transversale du CGCV/équipes. Nous devons préserver le bien-être de l'enfant ou du jeune en optimisant sa <b>sécurité affective, morale et physique</b>. Cela passe par un encadrement de qualité et une vigilance accrue de tous les instants.</p> <p><b>Les parents doivent préalablement avoir renseigné rigoureusement les fiches sanitaires de liaison.</b></p> <p><b>Le CGCV et ses équipes protégeront les mineurs face aux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- violences physiques, psychiques, sexistes et sexuelles,</li> <li>- actes d'harcèlement, d'humiliations, de discriminations, de haines et de violences physique et verbale.</li> </ul> <p>Les personnels pédagogiques et techniques du CGCV ont signé un contrat moral s'engageant à protéger les mineurs et à ne commettre aucune violence ou maltraitance sur un enfant.</p> <p>Les enfants et jeunes ont paraphé une charte d'engagement individuel sur l'absence de violence sur un autre mineur.</p> <p>Le CGCV protégera et accompagnera les mineurs victimes de violence en saisissant les autorités de tutelle, en effectuant des déclarations d'événement grave et signalements, en licenciant les personnels et en excluant les mineurs auteurs d'actes de violence.</p>
	<p><b>Les colos du CGCV doivent garantir la santé morale et physique des enfants. Cela passe par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une alimentation nouvelle, équilibrée et diversifiée,</li> <li>- Une activité physique quotidienne et des jeux de plein air,</li> <li>- Le lien social et la gestion de la séparation affective,</li> <li>- Un temps de sommeil suffisant,</li> <li>- Moins d'écrans,</li> <li>- Une hygiène corporelle et vestimentaire,</li> <li>- Le respect du rythme du mineur.</li> </ul> <p>Les familles doivent fournir les moyens permettant de garantir la santé de leur enfant : gel alcoolique, gourde isotherme d'un litre, protection de la tête.</p>

 <p><b>S'épanouir pour bien grandir</b></p>	<p><b>Les colos du CGCV doivent favoriser les éléments suivants :</b>  Aventure – Autonomie – Curiosité – Découvertes – Dépaysement – Echanges – Egalité – Emancipation – Investissement – Mobilité territoriale et linguistique – Ouverture au monde – Pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques, patrimoniales, touristiques, natures et solidaires – Rencontres – Responsabilisation – Socialisation – Vivre-ensemble</p>
 <p><b>ALIMENTATION</b></p>	<p><b>Nos séjours fixes favorisent une alimentation de qualité, variée, équilibrée, en quantité suffisante</b> et qui développe l'apprentissage du goût et la découverte de nouveaux mets.</p> <p><b>Pour les séjours itinérants</b>, les jeunes participeront à la gestion des courses, à la confection des repas, à la vaisselle. Ils prépareront des paniers-repas au fil des visites pour le déjeuner et des repas chauds pour le dîner. Quelques repas seront pris en snacks et street-food.</p> <p><b>Les régimes particuliers et allergies alimentaires sont respectés sur présentation d'un certificat médical, ainsi que les repas sans porc, sans viande et sans poisson.</b> <u>Le respect d'autres exigences alimentaires (comme les aliments casher ou hallal) n'est pas réalisable.</u></p> <p>Nous souhaitons <b>développer le « manger ensemble »</b> et en privilégiant la <b>transition alimentaire</b> (part des fruits et légumes renforcée, réduction de la viande rouge, etc.). Au maximum, deux « journées végé » pourront être proposées par cycle hebdomadaire.</p>
 <p><b>Transition ÉCOLOGIQUE</b></p>	<p><b>La transition écologique demeure au cœur des colos du CGCV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education à l'environnement et au développement durable</li> <li>- Alimentation nouvelle, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri sélectif, etc.</li> <li>- Mobilité réfléchie</li> <li>- Choix d'activités : celles ne respectant pas l'environnement (karting, motos, quad, etc.) ou consuméristes (banane, bouée tractée, canapé, parachute ascensionnel, jet ski, ski nautique, etc.) ne seront pas proposées</li> <li>- Activités solidaires et nature privilégiées</li> <li>- Participation des mineurs aux économies d'énergie</li> <li>- Sensibilisation des équipes d'encadrement</li> </ul>
 <p><b>PARENTS EFFICACES</b>  <b>3 RÈGLES D'OR DE LA COMMUNICATION</b>  <b>ENTRE PARENTS ET ENFANTS</b></p>	<p>Les colos doivent <b>maintenir un lien affectif enfants/familles</b> et <b>assurer une communication efficiente avec les inscrits</b> par le développement des actions suivantes (à la charge du directeur et de son équipe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un blog uniforme et sécurisé</li> <li>- Envoi de mails en amont et pendant les accueils</li> <li>- Création d'un lien WhatsApp</li> <li>- Accueil ou permanence téléphonique (18 à 19h15) pour les 5/10 ans</li> </ul>

	<p><b>Les principales règles de vie en colos du CGCV sont les suivantes (elles seront complétées par les projets pédagogiques des séjours en associant les mineurs) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Rangement et nettoyage quotidien des chambres par les enfants (sanitaires et parties communes entretenues chaque jour par des personnels de service)</li> <li>. Repas : mise en place des couverts, participation au service des repas et au nettoyage des tables</li> <li>. Prise en charge de leur linge pour les 12/17 ans</li> <li>. Chaque enfant ou jeune est responsable de ses biens personnels et bagages</li> <li>. Téléphone portable : interdiction d'en être muni pour les 5/10 ans – usage réglementé et modéré pour les 11/17 ans (santé publique – addictions, sécurité sur la voie publique, respect de la vie collective, etc.)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Port des ceintures de sécurité obligatoire</b> dans les autocars, minibus et autres véhicules (Sécurité routière – PV à la charge des familles et des personnels)</li> <li>. <b>Mixité interdite dans les lieux de couchage et les sanitaires</b> afin de respecter l'intimité de chacun (Code de l'Action Sociale et des Familles)</li> <li>. <b>Flirt et relations sexuelles</b> : le flirt est considéré comme une découverte et accepté. Par contre, les séjours de vacances ne doivent pas favoriser les relations sexuelles</li> <li>. <b>Produits illicites</b> strictement interdits</li> <li>. <b>Boissons alcoolisées</b> totalement interdites en colo (Code de la Santé Publique) et <b>énergisantes</b> déconseillées</li> <li>. <b>Tabac</b> strictement interdit dans les locaux et l'enceinte des structures d'accueil, et exclu pour les mineurs (loi du 21/07/2009)</li> <li>. <b>Vols et incivilités</b> interdits (Code Pénal)</li> </ul> <p>En cas de non respect des règles ou interdits susvisés, un mineur peut faire l'objet d'un <b>renvoi disciplinaire</b> à la charge exclusive parents ou d'une autre <b>sanction graduée</b>.</p>
	<p><b>Le CGCV doit rester très exigeant dans le recrutement de ses équipes de direction, d'encadrement et techniques afin de garantir la qualité éducative de ses colos :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'Enseignants et de Fonctionnaires en qualité de directeurs</li> <li>- Recrutement d'étudiants et d'anciens colons comme animateurs (aucun animateur mineur n'est accepté)</li> <li>- Constitution des équipes d'encadrement et techniques déléguée aux directeurs, sous validation du CGCV</li> <li>- Formations BAFA dispensées par le CGCV</li> <li>- Fidélisation et pérennisation de ses équipes de direction et d'encadrement</li> <li>- Réunion de travail favorisant les échanges entre nos équipes de direction afin d'assurer la cohésion des équipes éducatives sur le terrain</li> <li>- Contrôle de l'honorabilité des personnels renforcé</li> </ul>